

14ème législature

Question N° : 75019	De Mme Laure de La Raudière (Union pour un Mouvement Populaire - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique >entreprises	Tête d'analyse >sécurité	Analyse > sécurité informatique. Cisco.
Question publiée au JO le : 03/03/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 01/12/2015 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur la stratégie en matière de souveraineté numérique de la France, eu égard au partenariat d'envergure scellé entre le Gouvernement et la société CISCO. Le 17 février 2015, une société de sécurité informatique de renommée mondiale, Kaspersky, avançait que la NSA aurait placé un malware sur les disques durs des 12 plus gros constructeurs mondiaux. Cela ne faisait que confirmer les révélations d'Edward Snowden qui nous apprenait en 2014 que la NSA plaçait des logiciels espions sur les composants réseaux d'équipementiers, notamment CISCO. Le 18 février 2015, le président des États-unis d'Amérique, Barack Obama, s'est élevé contre les enquêtes menées par la commission européenne sur les positions anti-concurrentielles des grands fournisseurs de services internet, et a jugé qu'internet est américain, qu'il est normal qu'il soit sous leur contrôle quasi-exclusif et que l'essentiel des bénéfices tombe entre les mains de leurs champions lesquels sont injustement harcelés par les pays membres de l'UE. Deux jours auparavant, le 16 février 2015, par communiqué de presse des services de Matignon, le Premier ministre, Manuel Valls, annonçait avoir scellé les grandes lignes d'un partenariat d'envergure avec CISCO, suite à un entretien avec John Chambers, son PDG. Le partenariat prévoit de confier à CISCO, une grande activité de formation. C'est un investissement rentable pour les grands constructeurs et éditeurs qui fidélisent ainsi les futurs décideurs à leurs produits. La propriété intellectuelle, chère aux entreprises et aux investisseurs depuis l'ère industrielle, change de forme. Hier, un brevet, une formule, demain, la donnée. Elle souhaiterait avoir communication des raisons pour lesquelles le Premier ministre a souhaité confier ce programme de formation à une entreprise américaine plutôt que par exemple à des partenaires français tels que l'Ecole 42, OVH, Atos, Orange, Cap Gemini... en capitalisant sur nos laboratoires publics (CNRS, INRIA...).